

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 118 (1992)  
**Heft:** 14

## **Vereinsnachrichten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

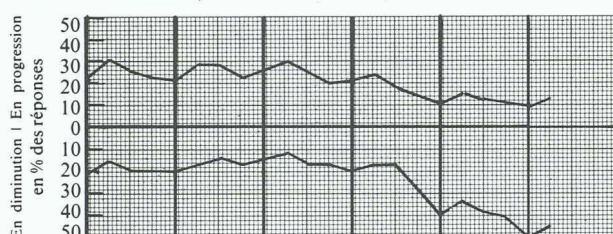
**Download PDF:** 22.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

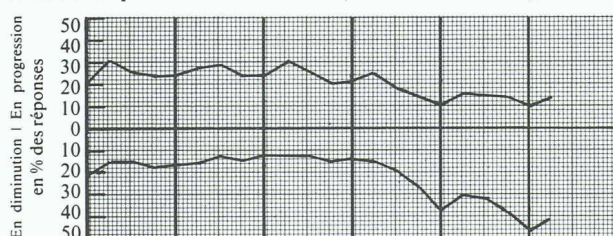
## Degré d'occupation dans les bureaux d'études depuis 1987

| Année     | 1987    | 1988    | 1989    | 1990    | 1991    | 1992    |
|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Trimestre | 1 2 3 4 | 1 2 3 4 | 1 2 3 4 | 1 2 3 4 | 1 2 3 4 | 1 2 3 4 |

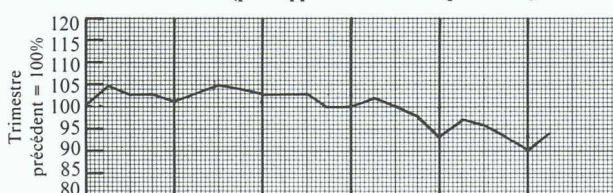
### Rentrée des mandats (Courbe de l'évolution)



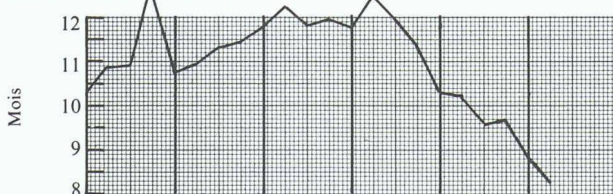
### Evolution du portefeuille des mandats (Courbe de l'évolution)



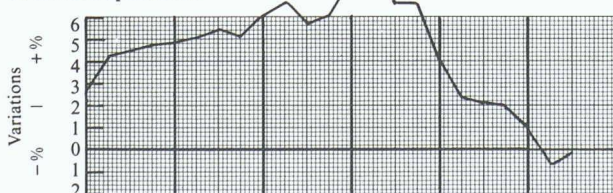
### Portefeuille des mandats (par rapport au trimestre précédent)



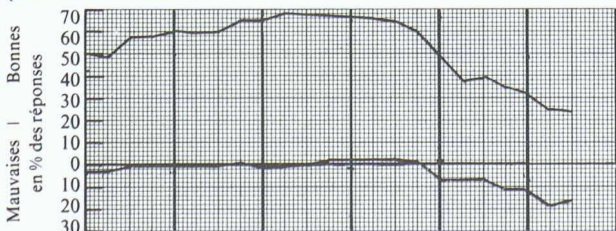
### Réserve de travail en mois



### Variations de l'effectif du personnel en pour-cent, par rapport au trimestre précédent



### Perspectives d'occupation pour le prochain trimestre (Courbe de l'évolution)



## La situation de l'emploi dans les bureaux d'ingénieurs et d'architectes

### Avril 1992

Le recul semble être freiné – Le niveau de l'année précédente n'a cependant pas encore été atteint. Pour la première fois depuis un an, certains indicateurs de l'enquête réalisée par la SIA auprès des bureaux d'études indiquent une légère tendance à la hausse. De janvier à avril 1992, le pourcentage des bureaux signalant une augmentation du nombre de nouvelles commandes est passé de 11% à 13%. Ce chiffre est toutefois inférieur à celui de l'année précédente (15%). La même situation se présente dans les domaines de l'architecture et du génie civil, où le nombre de nouveaux mandats a également augmenté.

Là non plus, le niveau de l'année précédente n'a pas été atteint. Quant au bâtiment, les chiffres enregistrés dans les premiers mois de 1992 sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente: 14% par rapport à 13% en 1991.

Dans la même période, la Confédération, les cantons et les communes ont, eux aussi, contribué à une certaine stabilisation: 10,5% des ingénieurs civils interrogés répondent que le nombre des mandats du secteur public a augmenté (trimestre précédent: 8%). Là aussi, les chiffres de l'année précédente (14,5%) n'ont cependant pas été égalés.

En ce qui concerne le carnet de commandes, on constate également une certaine reprise: dans l'ensemble, 14% (trimestre précédent: 10%) des bureaux d'études signalent une augmentation, 45% (trimestre précédent: 44%) indiquent que leur carnet n'a pas varié et 41% (trimestre précédent: 46%) doivent faire face à une baisse des réserves de travail. Comme c'est le cas pour les nouvelles commandes, le carnet de commandes indique, depuis le mois de janvier, une légère tendance à la hausse qui pourrait toutefois être saisonnière.

Les ingénieurs électriciens et les ingénieurs mécaniciens constituent une exception à cette évolution: le nombre de nouvelles commandes ainsi que le

carnet de commandes sont en régression. Seuls 4% des bureaux interrogés signalent toujours une hausse du nombre de nouveaux mandats (année précédente: 14%). Quant au carnet de commandes, aucun des bureaux ne signale une augmentation (janvier 1991: 11%).

Pour le deuxième trimestre 1992, les architectes jugent indispensable de réduire les effectifs de l'ordre de 1,5%; les autres professions spécialisées prises en considération dans cette enquête accusent toujours une augmentation qui, avec 0,8%, est toutefois assez minime.

Les ingénieurs et les architectes sont plutôt sceptiques sur un éventuel regain d'activité qui pourrait très bien découler d'une fluctuation saisonnière. Les faibles signes d'une éventuelle reprise ne permettent pas de rendre les concepteurs plus optimistes. Comme c'était le cas au trimestre précédent, 64,5% (année précédente: 80%) des bureaux interrogés jugent les perspectives conjoncturelles à court terme bonnes, voire satisfaisantes. 18% (trimestre précédent: 19,5%) sont pessimistes sur l'évolution future.

L'incertitude qui règne en Suisse face à la question européenne paralyse l'activité dans tout le secteur de la conception. La construction industrielle, où l'on relève en plus certaines surcapacités (avant tout en ce qui concerne les surfaces de bureau), est le plus durement touchée. Quant à la construction de logements, qui est fortement régularisée et souffre de la montée en flèche des frais financiers, l'augmentation du nombre de demandes d'autorisation de construire laisse pourtant espérer une amélioration.

L'évolution actuelle ne permet bien sûr pas encore de parler d'une fin du fléchissement. Une comparaison de la situation présente avec celle de l'année précédente montre clairement que le niveau de 1991 n'a pas encore été atteint. Du moins, le mouvement de recul semble, pour l'instant, être freiné.

### *Rentrée des mandats*

Il s'agissait de savoir si la rentrée des mandats, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 1992, avait été, par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 1991, en progression, stationnaire ou en diminution.

En ce qui concerne les travaux d'édilité, 29% des architectes répondants (31% au trimestre précédent) et 80% des ingénieurs civils (78% au trimestre précédent) se sont vu attribuer des mandats au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 1992.

### *Exportation des services*

1,8% des architectes et 5% des ingénieurs civils avaient eu de telles activités au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 1991 et

2,2% des architectes et 6,3% des ingénieurs civils au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 1992.

### *Portefeuille des mandats*

On demandait l'état des mandats à fin mars 1992 par rapport à fin décembre 1991.

### *Evolution du portefeuille des mandats*

On demandait l'état du portefeuille des mandats à fin mars 1992, en pourcentage par rapport à fin décembre 1991.

### *Réserve de travail en mois*

On demandait les réserves de travail en mois, compte tenu du personnel en place.

### *Effectifs de personnel*

Les effectifs devaient être indiqués à trois dates choisies et comprendre le propriétaire du bureau, le personnel administratif et les apprentis, y compris le personnel à temps partiel occupé au moins à mi-temps.

### *Engagements et licenciements*

On demandait quelles seraient, au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 1992, les variations prévisibles des effectifs de personnel.

### *Perspectives d'occupation*

Le questionnaire demandait une évaluation qualitative des perspectives d'occupation pour le 2<sup>e</sup> trimestre 1992.

## **UIA – La section suisse au beau milieu de l'Europe**

Le comité de la section suisse de l'UIA s'est réuni le 21 février dernier à Berne en présence d'invités de marque, dont M. Gérard Benoît de Paris, vice-président de l'UIA et président de la Région I<sup>1</sup>, ainsi que M. Wilhelm Kucker de Berlin, son prédécesseur, et M. Caspar Reinhart, secrétaire général de la SIA. Abordant un thème des plus actuels, les débats se sont concentrés sur l'avenir de la profession d'architecte en Europe et le rôle que doivent y jouer les associations professionnelles.

Comme l'a expliqué M. Benoît, il est non seulement désirable, mais nécessaire, que les architectes suisses prennent part de manière active à l'évolution de la profession en Europe. Les architectes ont en effet trop souvent tendance à cultiver leurs différences ou leurs divergences, plutôt que de rechercher ce qui les réunit. Or, toujours selon M. Benoît, il existe un patrimoine commun européen, une certaine cohérence, qu'il s'agit de reconnaître en vue d'assumer les obligations qui en découlent.

La profession d'architecte ne doit subir ni le pouvoir politique, ni celui de

l'argent, mais tenter de répondre à l'attente de la société en produisant des ensembles et non des objets. Il y a une indissolubilité du passé et du futur, une certaine notion de continuité qui constitue un besoin de notre société.

Le rôle principal des associations professionnelles est donc d'examiner ces grandes tendances pour en tirer un enseignement afin de bien informer la profession et d'en rehausser l'image de marque. La Suisse a l'avantage de regrouper au centre de l'Europe une diversité d'influences et de pratiques, de sorte qu'elle devrait pouvoir aider à dégager, sur notre continent, les grandes lignes de l'architecture en tant qu'élément culturel et tenter de définir l'identité commune européenne.

Le comité de la section suisse, dont la composition a été quelque peu rajeunie, notamment par la nomination d'une jeune vice-présidente en la personne de M<sup>me</sup> Regina Gonthier, entend passer au dialogue actif avec les sections de la Région I et utiliser les canaux de l'UIA pour collaborer et se faire entendre au niveau européen. M. Claude Paillard, délégué de la FAS, est d'avis que tous doivent se sentir concernés par l'intégration de la Suisse en Europe et celle de l'Europe en Suisse.

Les problèmes essentiels touchent la responsabilité personnelle de l'architecte et la structure même de la pratique professionnelle. Celle-ci doit savoir s'illustrer par des résultats qualitatifs, pour jouer son rôle éthique de protection de la société... de cette société qui ne s'intéresse, en fin de compte, qu'aux résultats. C'est entre autres pourquoi, selon M. Benoît, la tendance actuelle de donner au titre obtenu une importance démesurée se verra modifiée, la qualité du diplôme variera et, avec l'ouverture du marché, les associations professionnelles seront amenées à reconnaître des certificats de divers pays d'Europe. Avant toute autre, les questions de la formation et de la qualification professionnelle doivent être abordées. La section suisse a d'ailleurs prévu de se pencher sur cet important sujet, de même que sur celui de la pratique professionnelle dans notre pays et en Europe; cela afin de contribuer à la présentation européenne lors du Congrès mondial UIA, l'an prochain à Chicago. Ce projet concrétisera l'enthousiasme renouvelé des membres du comité, réanimé sous l'impulsion des invités présents à Berne, et dont chacun put apprécier l'esprit d'ouverture.

Dans une ambiance des plus agréables, la discussion s'est encore poursuivie sur divers autres sujets. Ainsi, il fut question du soutien aux pays de l'Est, pour lequel on s'es-

<sup>1</sup>La Région I de l'UIA réunit l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, les Pays nordiques, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suisse.

souffle beaucoup sans grande efficacité; selon M. Hon, président de l'association pour l'aide à l'architecture tchécoslovaque et nouveau membre du comité, le manque de structures et d'organisation en place constitue un obstacle majeur à ce type d'échanges. Les possibilités de dialogue avec les fonctionnaires de Bruxelles furent aussi abordées. L'UIA s'efforce d'entretenir les relations avec les organes de la Communauté, tel le Conseil de l'Europe au sein duquel elle est représentée, ou le CAE (Conseil des architectes européens) dont le rôle reste purement consultatif. Les 25 et 26 novembre 1991, sous l'égide de l'UIA et d'ICOMOS, se sont réunis au Conseil de l'Europe diverses ONG et institutions s'occupant de construction ou de questions liées à l'environnement. Le thème traité visait la formation à la préservation des sites, villes et monuments historiques. Pour aplanir les différends entre intervenants potentiels à l'acte de bâtir et favoriser la consultation plutôt que la décision arbitraire, il s'avère en effet nécessaire qu'une réelle concertation s'établisse non seulement entre architectes et décideurs, tels les pouvoirs publics, mais englobe également les artisans, les enseignants, les utilisateurs, les promoteurs, certaines fondations et des responsables du tourisme, sans négliger l'apport de représentants des archives. Dans ce cadre, les groupes de travail de l'UIA pourraient faire œuvre de consultants. Une suggestion qui a des chances d'aboutir lorsqu'on sait par ailleurs que grâce aux contacts pris par M. Benoît avec la Banque Mondiale, il est bien probable que celle-ci accepte de consulter l'UIA en qualité d'expert dans le cadre du financement de projets dans les pays en voie de développement. Concernant la tendance actuelle, accentuée par les directives européennes, de «pousser les architectes dans les bras des entrepreneurs», il est grand temps, selon M. Benoît, de tenter un rapprochement entre architectes et investisseurs. Sa première proposition n'est autre que la création d'une banque européenne des architectes, à l'image de la banque des architectes d'Espagne, qui collecte tous

les honoraires, mais assume également les questions d'assurance et offre des appuis financiers. A l'échelle européenne, une telle institution représenterait, grâce notamment à la masse des honoraires et aux moyens d'intervention sur le plan foncier, un pouvoir financier non négligeable, susceptible de contrebalancer le pouvoir du commerce et des entreprises. Actuellement des propositions d'extension d'un tel établissement sont en préparation. Cette idée soulève cependant quelques réticences dans certains pays, notamment en Allemagne. A ce sujet, les architectes suisses sont donc vivement encouragés à faire part au secrétariat de la section suisse de l'UIA, des avantages ou inconvénients qu'une telle solution pourrait leur apporter, dans le contexte de travail qui est le leur et face aux problèmes qu'ils doivent affronter. Enfin, rappelons que dans le cadre des manifestations UIA, le *Jour mondial de l'architecture* est célébré le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. En liaison avec le sommet mondial «Terre» de la CNUED<sup>2</sup>, réuni début juin à Rio de Janeiro, le thème retenu pour 1992 s'intitule «Architecture pour un développement durable».

## SVIA

### Candidatures

M. Mohamed Amieur, ingénieur civil diplômé EPFL en 1990 (Parrains: MM. Jean-Paul Jaccoud et Jean-Claude Badoux)

M<sup>me</sup> Claire Bertusi, architecte diplômée EPFL en 1992 (Parrains: Bernard Zurbuchen et Gilbert Favre)

M. Laurent Gasser, ingénieur mathématicien diplômé EPFL en 1992 (Parrains: MM. Claude-Alain Vuillerat et Michel Joye)

M. Marcel Jufer, ingénieur électricien diplômé EPFL en 1964 (Parrains: Eric Kehlhofer et Paul-Daniel Panchaud)

M. François Jolliet, architecte diplômé EPFL en 1980 (Parrains: Bernard Zurbuchen et Laurent Faessler)

M. Fédérico Molina, ingénieur civil diplômé EPFL en 1980 (Parrains: Pedro de Aragao et Philippe H. Bovy)

D'autre part, sous le titre *Eco Logical architecture 92*, un congrès européen est organisé du 18 au 22 août 1992 à Stockholm et Helsinki, par les sections suédoises et finlandaises de l'UIA. Il s'agit de conférences et séminaires destinés à sensibiliser les architectes aux questions de protection de l'environnement, telles que la recherche d'économie et l'utilisation des énergies d'eau, ou encore, la préservation des ressources naturelles, dont la terre. Programmes et formulaires d'inscription sont à disposition au secrétariat de la section suisse de l'UIA.

Les concours internationaux, manifestations UIA et activités des sections nationales et des groupes de travail, font l'objet d'un bulletin paraissant 10 fois l'an. Il est possible de s'abonner à ce petit journal, intitulé *Lettre d'information UIA* pour la somme de Fr. 25.- par année auprès du secrétariat de la section suisse de l'UIA, c/o SIA, case postale, 8039 Zurich.

Pour le comité de la section suisse:  
Sylvie Marguerat

<sup>2</sup>Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, *par avis écrit au comité de la SVIA, dans un délai de 15 jours.*

*Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.*